

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 22 JUIN 2026 – 20h30

Délibération n° c_20260622_fin_097

**Clôture de l'opération « Réalisation d'un dépôt de bus sur la zone d'activité
des Marais à Saint-Julien-en-Genevois », confiée à Teractem**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil communautaire, dûment convoqué le seize juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps (38 rue Georges de Mestral à Archamps – 74160), sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 50

présents : 42

procurations : 5

votants : 47

PRESENTS : H. ANSELME, C. ARHUERO, A. AYEB, F. BENOIT, M. BIGAND, C. BILLARD DE SAINT LAUMER, M. BISLIMI, C. BONNAMOUR, S. BURETTE, D. CHAPPOT, S. CLAEYS, E. COLLOMB, N. CORVAÏA, C. COUTIN, E. DEAL, A. DUPRAZ, F. DUVAL, E. ESTALINAO, Y. FOL, M. GENOUD, G. GERDIL-MARGUERON, B. GONDOUIN, C. GONTHIER-GEORGES, S. GRATTAROLY, F. GUILLET, D. LASSALLE, J. LAVOREL, S. LUCAS, A. MAGNIN, A. MARTINEZ REAL, C. MERLOT, S. MICHALOT, L. MIVELLE, J-L. PECORINI, B. PERREARD, F-E. PISSARD, A. RIESEN, E. ROSAY, I. ROSSAT-MIGNOD, C. SIFFERLIN, A. SORRENTI, D. ZAMOFING

REPRESENTES : P. CHASSOT par N. CORVAÏA, L. FOTI par M. BISLIMI, M. MERMIN par F. BENOIT, G. NICOUD par C. BONNAMOUR, C. VINCENT par A. SORRENTI

SUPPLEE : O. CARRILLAT par C. GONTHIER-GEORGES

EXCUSE : N. DUPERRET

ABSENTS : C. PICCOT-CREZOLLET, H. SERVANT

Secrétaire de séance : Monsieur David ZAMOFING

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur Magnin, 3e Vice-Président,

Par délibération n° 20180625_b_mob41 du Bureau communautaire du 25 juin 2018, la Communauté de Commune du Genevois a confié à Teractem la réalisation d'un dépôt de bus sur la zone d'activité des Marais à Saint-Julien-en-Genevois.

Le projet avait pour objectif de construire et aménager ce dépôt dans un délai contraint, et comprenant :

- Une aire de lavage et d'approvisionnement carburant.
- Un parking de 2000 à 2500 m² pour environ 30 bus et 35 VL.
- Eclairage, clôture et voirie (pour 140 mouvements bus / jour)

Le projet prévoyait également des éléments bâtis pour environ 750 m² intégrant :

- Vestiaire et locaux de prise de fonction.
- Bureaux, salles de réunion, salles de pause et de repos.
- Atelier, stockage et magasin de pièces détachées.

Ce site est désormais loué au titulaire du marché de transport public, permettant ainsi à la Communauté de Communes de :

- Proposer durablement un site d'exploitation proche des terminus à Saint-Julien-en-Genevois.
- Favoriser la mise en concurrence (car réduit la dépendance à un seul candidat).
- Investir pour maîtriser les coûts d'exploitation (réduction des km « haut le pied »).
- Réduire les km non-productifs pour minimiser l'impact sur la qualité de l'air / bruit.

Cette opération étant arrivée à son terme 31 décembre 2022, son bilan définitif a été approuvé par le commissaire aux comptes en date du 29 janvier 2024.

Le bilan financier affiche un excédent à reverser à la Communauté de communes du Genevois, d'un montant de 36 707,54 € détaillé comme suit :

Dépenses		Recettes	
Etudes	1 800,00	2 563 800,00	Versement collectivité
travaux	2 203 795,02	91,04	produits financiers
Honoraires	317 975,91		
Frais	3 372,57		
Provision commissaire aux comptes	240,00		
Total dépenses TTC	2 527 183,50	2 563 891,04	Total recettes TTC
Boni à reverser à la CCG	36 707,54		

La présente délibération a donc pour objet de clôturer l'opération « Réalisation d'un dépôt de bus sur la zone d'activité des Marais à Saint-Julien-en-Genevois », confiée à Teractem.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20180625_b_mob41 du Bureau communautaire du 25 juin 2018 portant approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage - Réalisation d'un dépôt bus sur la zone d'activité des Marais à St Julien-en-Genevois ;

Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 1 : mise en place d'une stratégie d'aménagement permettant de mieux organiser et de mieux réguler le développement du territoire ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière d'actions de développement économique : accueil des entreprises ;

Vu la délibération n° c_20260302_fin_005 du Conseil communautaire du 02 mars 2026 modifiée portant adoption du budget primitif 2026 – Budget principal ;

Vu l'attestation délivrée par le commissaire aux comptes en date du 29 janvier 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Patrimoine et Finances, réunie le 08 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré :

Article 1 : arrête définitivement les comptes Clôture de l'opération « Réalisation d'un dépôt de bus sur la zone d'activité des Marais à Saint-Julien-en-Genevois », confiée à Teractem, au montant de 36 707,54 € (boni à reverser à la Communauté de Communes du Genevois).

Article 2 : accepte définitivement ces aménagements et de constater leur intégration dans le patrimoine de la Communauté de Communes.

Article 3 : donne quitus à Teractem pour sa mission, tant sur le plan technique que financier.

Article 4 : prévoit l'inscription des recettes au budget principal – exercice 2026 – chapitre 75.

Article 5 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 47

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,
David ZAMOFING



Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette délibération :

- Télétransmise en Préfecture le 01/07/2026
- Publiée le 01/07/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.